



Auto-Ecole Conduite Sûre Programme de formation

Permis B



yvon garrito

yvon garrito

Auto-école Conduite Sûre – 7 bis rue d'Auvergne – 91120 Palaiseau – 01 69 31 44 28
conduitesure@orange.fr – www.conduite-sure.com

Programme de formation

❖ Préambule

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé de la formation au permis B proposée par l'Auto-Ecole Conduite Sûre.

Il sert de support de présentation auprès de tout public souhaitant obtenir le permis B s'inscrivant dans notre établissement.

Il ne subordonne pas le contrat de formation. Par ailleurs les moyens pédagogiques sont susceptibles d'être modifiés en cours de formation. En ce cas, des moyens équivalents seront mis en œuvre par l'Auto-Ecole Conduite Sûre.

Le contenu et le déroulé pédagogique, quant à eux, se base sur les compétences et les procédures légales. Ceux présentés ici le sont à la date de mise à jour. En cas de modification, l'élève en est informé immédiatement.

Sommaire

Table des matières

Programme de formation	1
Sommaire	2
Public et prérequis	3
Contenu de la formation	4
Déroulement de la formation	6
Durée de la formation	8
Moyens pédagogiques	9
Evaluation	11
Validation	12

Public et prérequis

❖ Examen Théorique Général

Le public concerne tout candidat à l'examen de code auto. Les prérequis sont les suivants :

	Prérequis
Examen Théorique Général	Être âgé de 17 ans pour la formule classique.

❖ Examen pratique pour le permis B

Le public concerne tout candidat titulaire de l'Examen Théorique Général (ETG) et souhaitant passer le permis B. Les prérequis sont les suivants :

	Prérequis
Permis B	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 17 ans (18 ans à la date de l'examen).

Contenu de la formation

❖ Objectif

L'Auto-Ecole Conduite Sûre s'appuie sur le Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne (REMC) pour définir ses objectifs afin de dispenser une formation certifiante de haute valeur.

Ces objectifs sont regroupés par thèmes pour la partie théorique, et par compétences pour la partie pratique, que le public doit acquérir au cours de sa formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire.

❖ Contenu de la formation théorique (auto)

Au cours de la formation, le stagiaire abordera, lors de la partie théorique, les éléments suivants :

- ✓ **Le thème 1** donne l'information sur la signalisation en général (panneaux, marquages) et présente les règles que vous devez connaître pour conduire en sécurité,
- ✓ **Le thème 2** traite des stratégies de prise d'information, d'analyse et de décision pour conduire en sécurité. Est également traitée, la prise de conscience des risques dans les capacités et des limites du conducteur,
- ✓ **Le thème 3** décrit des situations de conduite particulièrement difficiles et propose des stratégies pour y faire face,
- ✓ **Le thème 4** décrit comment partager la rue et la route en toute sécurité et met l'accent sur les caractéristiques des autres usagers,
- ✓ **Le thème 5** traite des aspects administratifs, du permis à point, des infractions mais aussi du chargement du véhicule,
- ✓ **Le thème 6** traite du « Protéger, Alerter et Secourir »,
- ✓ **Le thème 7** présente l'installation au poste de conduite et les précautions nécessaires en quittant ou en montant dans le véhicule,
- ✓ **Le thème 8** donne un aperçu du fonctionnement et de l'entretien du véhicule
- ✓ **Le thème 9** présente les nouveaux équipements de sécurité du véhicule,

- ✓ **Le thème 10** traite de la pratique de l'écomobilité et de l'écoconduite pour limiter l'impact sur l'environnement et limiter les risques d'accidents.

A l'issue de cet apprentissage, le stagiaire a appris à :

- ✓ Connaître les règles du Code de la route,
- ✓ Justifier pourquoi elles ont été mises en place,
- ✓ Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite,
- ✓ Formuler des risques en fonction de la situation.

Le contrôle des connaissances s'effectue par :

- ✓ Évaluation en autonomie et auto-évaluation,
- ✓ Examens blancs.

❖ Contenu de la formation pratique

La partie pratique afin d'obtenir le permis B autorisant la conduite d'une voiture qui comprend :

- ✓ **La compétence 1** : assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales,
- ✓ **La compétence 2** : utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité,
- ✓ **La compétence 3** : préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes,
- ✓ **La compétence 4** : prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Le contrôle des connaissances s'effectue par un bilan de compétence, permettant la présentation à l'examen de conduite.

Déroulement de la formation

❖ Evaluation initiale

Le stagiaire effectuera une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation. Cette étape, obligatoire, comprend :

- ✓ Un test de 10 questions portant sur les 9 thèmes de l'épreuve théorique générale,
- ✓ Une évaluation sur simulateur de conduite d'une durée d'environ 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé.

❖ Formation théorique

A son inscription, le candidat bénéficie systématiquement d'un accès au *prépacode*, une interface d'entraînement en ligne. La formation théorique comprend :

- ✓ Des cours en salle portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne,
- ✓ Des tests d'examen sur les différents thèmes développés,
- ✓ Alternance théorie/pratique pour faciliter la mémorisation et par conséquent plus d'efficacité pour la formation,
- ✓ La possibilité de s'entraîner en ligne via l'interface *prépacode*.

Le candidat peut suivre l'avancement de sa formation via l'application *livret mobile* et via l'*enpc-center*.

Lorsque le candidat s'estime prêt, il fait une demande pour passer l'ETG. Nous contrôlons les résultats, avant validation de la présentation à l'épreuve, sur l'interface www.enpc-center.fr, qui collationne les résultats de l'entraînement au code dématérialisé via *prépacode*.

Une séance de code s'effectue en répondant à un questionnaire de 40 questions, sur la base d'images fixes ou de vidéos. Pour le réussir, le candidat devra répondre correctement à 35 des 40 questions.

❖ Formation pratique

La formation pratique comprend :

- ✓ L'enseignement des 4 compétences générales,
- ✓ A l'issue, et à tout moment de la formation à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant),
- ✓ La présentation aux épreuves pratique dès l'acquisition des compétences.

Ces compétences sont enseignées par des leçons de conduite, en double commande. Les compétences sont abordées successivement, permettant un apprentissage progressif et à l'élève d'améliorer, leçon après leçon, ses connaissances.

Les heures de conduite sont planifiées en tenant compte de la double disponibilité de l'élève et de l'Auto-Ecole Conduite Sûre.

Dès qu'il est prêt, le candidat peut se présenter à l'examen pratique.

Celui-ci dure 32 minutes et comprend :

- ✓ La vérification de la recevabilité des documents d'examen,
- ✓ L'accueil du candidat et la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé,
- ✓ La présentation de l'épreuve par l'examineur,
- ✓ L'installation au poste de conduite,
- ✓ Les réglages du véhicules nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat,
- ✓ Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes,
- ✓ La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière),
- ✓ L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Durée de la formation

❖ Durée

La durée de la formation théorique est fonction des résultats du stagiaire, mis à dispositions sur l'ENPC Center.

La durée de la formation pratique est déterminée par les résultats obtenus suite à l'évaluation, réalisée à l'inscription, sur simulateur.

Le nombre d'heures de formation pourra varier en fonction des évaluations intermédiaires.

Toutefois, pour la conduite, le nombre minimum d'heure de formation est de 20.

La planification des heures de conduite se fait conjointement entre l'élève et l'Auto-Ecole Conduite Sûre. Dans la mesure du possible, nous conseillons entre 2 et 3 heures par semaine. Toutefois, cela ne constitue pas une obligation.

Moyens pédagogiques

❖ Moyens matériels

Pour la formation théorique, l'Auto-Ecole Conduite Sûre met à disposition du public :

- ✓ Une formation en présentiel dans une salle de code dédiée,
- ✓ Une formation dématérialisée.

Les horaires pour la formation au code en présentiel sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	-	14h à 19h
Mardi	10h à 12h	14h à 19h
Mercredi	10h à 12h	14h à 19h
Jeudi	10h à 12h	14h à 19h
Vendredi	10h à 12h	14h à 19h
Samedi	09h à 13h	-
Dimanche	-	-

Le formateur aborde chacun des 10 thèmes à l'aide de supports vidéo lors des séances de code en présentiel.

Pour l'enseignement dématérialisé, l'élève peut aborder chacun des thèmes lors de tests spécifiques.

La formation pratique, quant à elle, se déroule en établissant un planning en fonction des disponibilités de l'élève et des enseignants de l'Auto-Ecole Conduite Sûre. Chaque heure de formation est réalisée avec un moniteur titulaire du BEPECASER.

En sus de ces moyen, les outils suivants sont mis à disposition des élèves :

- ✓ Livre de code,
- ✓ Livret personnel d'apprentissage,

- ✓ Accès internet au site <https://www.prepacode-enpc.fr> proposant des cours, des tests, des examens blancs et permettant de consulter le dossier personnel,
- ✓ Cours, tests et examens blancs sur vidéoprojecteur dans la salle de code dédiée,
- ✓ Tablettes et casques pour examen dans les conditions de l'ETG,
- ✓ La création d'un compte sur le site www.enpc-center.fr afin d'assurer le suivi pédagogique,
- ✓ L'application *Livret mobile* comme interface entre l'élève et le moniteur, permettant de rendre compte, après chaque séance, de la progression de l'élève.
- ✓ Voitures à double-commande, à boîte manuelle.

❖ Moyens pédagogiques d'encadrement

Tous les cours sont assurés par des moniteurs titulaires du Titre Professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routières (TP ECSR) qui remplace le BEPE CASER.

Evaluation

❖ Modalités d'évaluation théorique

Les stagiaires réalisent des tests quotidiens sur les thèmes abordés. Ils disposent de l'outil *prépacode* pour s'entraîner en ligne. Les résultats sont synchronisés avec la fiche de suivi de l'élève dans un dossier personnel sur une base de données (BCD) sur le site www.enpc-center.fr. Cette base de données permet de s'assurer du niveau de l'élève avant son passage à l'examen.

Afin de passer son examen de code, l'élève en fait la demande au secrétariat. Nous consultons ensuite sa fiche de suivi pédagogique sur le site www.enpc-center.fr.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- L'élève maîtrise les 10 thèmes théoriques. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,
- L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés.

En définitive, l'élève peut choisir d'utiliser sa place d'examen contractuelle, même si nous lui déconseillons, faute de préparation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

❖ Modalités d'évaluation pratique

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Un examen blanc est effectué avant le passage de l'examen pratique, pour s'assurer du niveau du candidat.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

Validation



Date de mise à jour : 31/08/2021

❖ Validation théorique (ETG)

La validation de la partie théorique est sanctionnée par l'obtention de l'ETG.

Une fois validé, l'ETG reste valable 5 ans dans les limites de 5 passages de l'examen pratique. Au-delà de 5 tentatives, le candidat devra repasser l'examen de code.

❖ Validation pratique (permis B)

A l'issue de l'examen, l'examineur complète le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C). Il note sur celui-ci les erreurs commises par le candidat. Il est disponible sous 48 heures et envoyé à notre intention par courriel.

A réception, ou lors de la remise de l'attestation de formation pour le permis A, le stagiaire devra effectuer la demande de son permis via le site www.ants.gouv.fr.

Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne depuis ce site.